

STATUT DE PIED DU JURA EXPO

CONSTITUTION, SIEGE

Article 1

Il est créé, sous le nom de PIED DU JURA EXPO, une société sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Le siège de PIED DU JURA EXPO est à Montricher.

BUTS

Article 2

PIED DU JURA EXPO organise une exposition à Montricher.

RESSOURCES

Article 3

Chaque exposant est tenu de verser à la Société une location pour l'emplacement réservé dont le montant est fixé par le Comité et doit être versé dans son intégralité avant l'ouverture de l'expo.

RESPONSABILITÉ

Article 4

La Société est engagée par la signature du président ou du vice-président signant collectivement avec un membre du Comité. La fortune sociale répond seule des engagements de PIED DU JURA EXPO. La responsabilité des exposants est exclue.

ASSEMBLÉE DES EXPOSANTS

Article 5

Les exposants sont convoqués au plus tard un mois avant chaque exposition. La convocation se fait par lettre expédiée à tous les exposants de l'année courante, dix jours au moins avant la date de la réunion avec l'indication de l'ordre du jour.

COMITÉ

Article 6

Le Comité est l'organe suprême de PIED DU JURA EXPO. Il est formé du président, du vice-président et de un à trois membres. Le Comité prend ses décisions à la majorité simple de ses membres. Il se forme lui-même. Il élit son président et son vice-président.

Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les dispositions utiles à la poursuite du but social. Il établit les règlements nécessaires.

VÉRIFICATION DES COMPTES

Article 7

Le Caissier présente une fois par année au comité les comptes une fois bouclement fait et le comité lui en donne décharge.

EXERCICE ANNUEL

Article 8

L'exercice annuel va du premier octobre au trente septembre.

DISSOLUTION

Article 9

En cas de dissolution de PIED DU JURA EXPO, le Comité répartira l'avoir social, toutes dettes payées, à tous les membres du comité en fonction lors de la dernière édition. Il fixera sans appel la clé de répartition.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 10

Les présents statuts sont adoptés le 1er août à 2015 par le comité actuel de PIED DU JURA EXPO.

PIED DU JURA EXPO

Pour le comité d'organisation

La Présidente :

Peytregnet Laurence

Un membre du Comité :

Peytregnet Thierry

